

**MAIRIE DE
ROHRBACH LES BITCHE**

1, Rue du Chanoine Châtelain
CODE POSTAL : 57410
Tél. : 03 87 09 70 95
E-mail : mairie@rohrbach.fr



Membres en exercice : 19

Présents : 16 (Quorum atteint)

Mrs et Mmes : SCHEH Gabriel, STAB Didier, ZIEBEL Cédric, KOELSCH Alexandre, RIMLINGER Isabelle, MEYER Arlette, SCHWARZ Sandrine, SEITLINGER Vincent, MUNICH Bernard, ORDENER Delphine, KARMANN Pascal, BOTZUNG Pierre, MISCHLER Sophie, JODER Stéphanie, , ALBERT Aurélie, NZOSSU Virginie,

Membre(s) absent(s) excusé(s) et représentés : 1

Mme HEMMERT Odile représentée par Mme RIMLINGER Isabelle

Soit un total des membres présents et représentés : 17

Membre(s) absent(s) excusé(s) non représenté(s) : 2

NIDERBERGER Josiane, PEIFFER Yves

5. Forêt communale – proposition de coupe – exercice 2027

Après présentation par M. le Maire de la proposition de coupe pour l'exercice 2027 établi par l'ONF et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette de la parcelle 4a9 d'une surface de 5,81 hectares pour un volume total estimé de 262 m³
- APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette de la parcelle 6 d'une surface de 8,13 hectares pour un volume total estimé de 325 m³
- APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette de la parcelle 1r d'une surface de 2,27 hectares pour un volume total estimé de 250 m³

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

en Sous-Préfecture et de la publication/notification le 27 novembre 2025

*Le Maire
Gabriel SCHEH*



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art.9) (JO du 03.12.83) modifiant le décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1- al.6) la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification/publication

Publié sous forme électronique sur le site internet de la Commune de Rohrbach-lès-Bitche le 28 novembre 2025